

Courir POUR ELLES près de chez moi à Grigny le 4 juin 2023

Règlement Marche

Article 1 – Organisation

Courir POUR ELLES près de chez moi à Grigny est une Marche Intergénérationnelle mixte. Elle est organisée le samedi 4 juin par la ville de Grigny, l'association Latitude Rando et Les Vigilantes au profit de l'association Courir POUR ELLES, à l'occasion de sa 14ème campagne.

Courir POUR ELLES est une association reconnue d'intérêt général qui a obtenu le label du CNOSF « Développement durable, le sport s'engage ». Un certain nombre de bonnes pratiques sont à adopter dans une démarche de Développement Durable (voir en annexe)

Article 2 – Présentation

Cette Marche consiste à parcourir 2 ou 10 km en marchant le 4 juin 2023 au départ du Parc de la mairie de Grigny.

Cette Marche peut se faire **individuellement ou en petit groupe**. Parce que nous avons à cœur de fédérer autour du Sport-Santé, formidable moyen de PREVENTION des cancers, et que la CONVIVIALITE est l'une de nos trois valeurs, nous encourageons nos sympathisants à se rassembler pour effectuer leur parcours ensemble, en famille, entre voisins ou entre collègues de travail.

Pour souscrire à un pack amis, famille, association ou Entreprise, merci de contacter <u>isabelle@courirpourelles.com</u> en ayant pris soin de noter que c'est pour l'évènement **Courir POUR ELLES** 2023

Cette Marche est mixte, ouverte à tous et toutes, sans restriction d'âge, de sexe ou de condition physique.

Article 3 – Déroulement

Les participants doivent s'être inscrits avant la réalisation de leur parcours.

Article 4 – Conditions de participation

La Marche est ouverte aux marcheurs et coureurs licenciés et non licenciés de tout âge. Il est expressément indiqué que les marcheurs participent à cette marche sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants de moins de 18 ans effectuent le parcours sous la responsabilité de leur représentant légal qui accepte par avance l'utilisation de leur image. Il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale, mais dans l'inscription, un responsable légal doit être mentionné conformément au formulaire d'inscription à remplir.

Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la Marche-Course.

Tous les participants devront porter un tee-shirt rose Courir POUR ELLES. S'ils en possèdent déjà un, dans une mesure d'éco responsabilité, il est vivement conseillé de ne pas en prendre un nouveau



Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes pour tous les participants. Les inscriptions fermeront le 3 juin à minuit. Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participant(e)s reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de la Marche.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété et règlement effectué, à l'exception des inscrit(e)s dans le cadre d'un groupe entreprise dont l'entreprise prend en charge l'inscription, qui donnera lieu à facturation).

Article 6 – Les tarifs d'inscription

Le tarif de la Marche Courir POUR ELLES près de chez moi à Grigny est unique et d'un montant de 22€.

Courir POUR ELLES près de chez moi à Grigny comprend la fourniture du tee-shirt rose Courir POUR ELLES pour ceux qui n'en possèdent pas.

Les inscrit(e)s seront invité(e)s à récupérer leur tee-shirt et dossard sur un des points de distribution qui seront précisés ultérieurement par la commune.

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la gratuité de leur inscription et sont sous l'entière responsabilité de leur(s) parent(s).

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d'identité à leur nom bénéficient d'une réduction de 50% sur le prix de leur inscription. Toute personne ayant bénéficié de ce tarif ne pourra effectuer son parcours qu'après validation des deux pièces précitées par l'équipe Inscriptions Courir POUR ELLES (petit délai à prévoir).

Toutes personnes ayant un panier d'inscriptions supérieur à 4 personnes bénéficiera d'une remise de 10% automatique.

Article 7 – Données d'activité

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés.

Enregistrées en base de données, elles sont accessibles par l'organisation uniquement pour contrôle ou à des fins statistiques.

Article 8 – Sécurité & médical

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le parcours choisi dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Les fauteuils roulants, les poussettes et les chiens guides sont autorisés.

Aucune assistance médicale ne sera assurée à l'occasion de la Marche/Course.

Article 9 – Assurances

Courir POUR ELLES est couvert par une assurance de Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et nous recommandons à toute personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle couvrant



les dommages corporels de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à la marche/course.

Article 10 – Droit à l'image

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participants sur tous les supports et pour la durée autorisée par la loi : 2 ans.

Article 11 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participant(e)s souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter Courir POUR ELLES à l'adresse suivante : <u>info@courirpourelles.com</u>.

Dès le 1 juillet 2023, tout inscrit peut également demander l'anonymisation de son dossier d'inscription en écrivant à <u>info@courirpourelles.com</u> et en précisant les éléments permettant de retrouver son dossier.

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'événement pourra être annulé ou interrompu sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 – La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la Marche.

Article 14 – Droit de rétractation

Conformément à la loi, les inscriptions se faisant exclusivement en ligne, tout inscrit dispose de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription ainsi que le remboursement du montant versé.

Article 15 – Acceptation du règlement

La participation à la Marche Courir POUR ELLES près de chez moi à Grigny 2023 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les participants et représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement. Le cas échant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la Marche et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.



ANNEXE - Charte pour la protection de l'environnement

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitons de prendre notre voiture seul pour nous rendre sur le lieu de notre parcours. Préférons le covoiturage ou les transports en commun.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet des éventuels points d'eau disponibles le long de notre parcours pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Parlons doucement pour respecter la tranquillité des lieux que nous traversons.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l'association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de PREVENTION contre les cancers féminins en promouvant l'Activité Physique et de SOUTIEN auprès des femmes en soin. Encourageons notre entourage à promouvoir et à suivre cette charte.